RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 03659
Numéro SIREN : 719 807 406
Nom ou dénomination : FRANFINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2017 sous le numéro de dépôt 16215

FRANFINANCE

S.A. au capital de 31 357 776 Euros
Siège social : 59 avenue de Chatou - 92500 RUEIL MALMAISON
719 807 406 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2017

Les Actionnaires de FRANFINANCE, société anonyme au capital de 31 357 776 Euros, divisé en 1 959 861 actions de 16 euros nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire :

Salle de réunion 6ième étage
FRANFINANCE
57-59 avenue de Chatou
92500 Rueil-Malmaison

sur convocation faite suivant lettre recommandée ou portée, adressée à chaque actionnaire quinze jours francs au moins avant l'Assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents :

FRANFINANCE LOCATION, représentée par Gérard TOUATI, détenant 138 actions.

SGEF, représentée par Marie-Christine DUCHOLET, détenant 1 action.

Est représentée :

SGFSH, détenant 1 959 605 actions, est représentée par SGEF par un pouvoir donné le 30 mars 2017

L'Assemblée est présidée par Laurent GOUTARD, Président du Conseil d'Administration.

Marie-Christine DUCHOLET, représentant la société SGEF et Gérard TOUATI, représentant la société FRANFINANCE LOCATION, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne Claire GOIZET comme secrétaire de l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 1 959 747 actions, soit 99,99% des actions composant le capital social.

Le quorum requis étant respecté, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Les Cabinets DELOITTE & ASSOCIES et ERNST & YOUNG Audit, Commissaires aux comptes, sont absents et excusés.

Le Président déclare que les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social ou leur ont été adressés, conformément à la Loi, dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°16215 en date du 05/05/2017

1. Création d'un nouveau poste d'administrateur et nomination d'un nouvel administrateur ;
2. Pouvoirs pour effectuer les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'administration, de créer un nouveau poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration et de nommer Anne PENET-GROBON, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits de procès-verbal constatant ces délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Laurent GOUTARD
Président du Conseil d'Administration

Gérard TOUATI
Représentant FRANFINANCE LOCATION
Scrutateur

Marie-Christine DUCHOLET
Représentant SGEF
Scrutateur